

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEUR PROPRIÉTAIRE
GÉDEO DESILETS

Dixième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada), 10 Décembre 1874.

No. 58.

FEUILLETON DU "JOURNAL."

Suéma.

PAR MGR. GAUME

CHAPITRE IV

LES TRAITANTS.

Le docteur parle de la ville de Tété et des Portugais. Quelques explications deviennent nécessaires pour éclaircir son récit et orienter le lecteur.

Tété est une ville maritime de l'Afrique méridionale, dans la capitainerie générale de Mozambique, sur le fleuve Zambeze. Comme le Mozambique, elle fait partie des vastes possessions portugaises dans cette partie de l'Afrique. Elle est le centre d'un commerce actif en ivoire, en peaux de tigres et, malheureusement, aujourd'hui encore, en esclaves.

Malgré l'interdiction de la traite chez les puissances de l'Europe, d'où vient au Portugal ce triste privilège? Par une convention conclue avec l'Angleterre, le 22 janvier 1815, le Portugal s'engagea à renoncer au commerce des esclaves. Puis, en 1817, il réserva, par une clause additionnelle, le droit de le continuer sur les côtes d'Afrique situées au delà de l'équateur.

Enfin, par un nouveau traité passé en 1827, entre l'Angleterre et le Brésil, il fut établi que la traite cesserait tout à fait en 1830, dans tous les Etats dépendant de l'empereur dom Pedro, et que toute contravention à cette défense serait considérée et punie comme piraterie.

La cupidité n'en a pas tenu compte, et le gouvernement brésilien ferme les yeux. De là, ces chaînes d'esclaves qu'on voit arriver à Tété et qu'on embarque pour le Brésil. De là, aussi, la conduite du docteur Livingstone pour les déléguer.

Revenons au récit du courageux voyageur. Restés seuls avec nous, les prisonniers s'agitaient et battaient des mains avec énergie, pour exprimer leur gratitude. Nous eûmes bientôt coupé les liens des femmes et des enfants: il était plus difficile de délier les hommes.

Chacun de ces malheureux avait le cou pris dans l'enfourchure d'une forte branche, de six à sept pieds de long, que maintenait à la gorge une tige de fer, solidement rivée aux deux bouts. La branche, fixée au cou du premier esclave, se rejoignait fortement scellée, à la branche du second esclave. De plus, chacun des captifs avait les mains liées devant lui avec une corde, qui allait se rattacher au cou de celui qui le précédait.

Quand les hommes furent mis en liberté, nous dîmes aux femmes de prendre la farine dont elles étaient chargées, et d'en faire de la bouillie pour elles et pour leurs enfants. Tout d'abord elles n'en voulurent rien croire; c'était trop beau pour être vrai.

Mais quand l'invitation leur eut été renouvelée, elles se mirent promptement à l'œuvre, firent un grand feu et y jetèrent les cordes et les fourches, leurs maudites compagnes de tant de nuits douloureuses et de tant de journées pénibles.

Beaucoup d'enfants avaient à peine cinq ans; il y en avait même de plus.

Ainsi furent déliés quatre vingt-quatre esclaves, hommes, femmes et enfants. Ils racontèrent à leurs libérateurs quelques-unes des atrocités commises par les traitants.

La veille deux femmes avaient été tuées, pour avoir essayé de détacher leurs courroies.

Le chef avait dit à tous les captifs, qu'il leur en arriverait autant, s'ils cherchaient à s'évader.

Une malheureuse mère, ayant refusé de prendre un fardeau qui l'empêchait de porter son enfant, vit aussitôt brûler la cervelle du pauvre petit.

Un homme, accablé de fatigue et ne pouvant plus suivre les autres, avait été expédié d'un coup de hache.

En continuant leur route vers le grand lac Ngassa, le docteur Livingstone et ses compagnons eurent le bonheur de délier plusieurs autres chaînes d'esclaves, qu'on amenait à Tété.

Mais que sont, grand Dieu! les quelques centaines de malheureux arrachés aux mains de leurs ravisseurs, en comparaison de ceux qui étaient devenus, et qui chaque jour encore deviennent leur proie? Le chapitre suivant donnera la réponse.

CHAPITRE V

LES CARAVANES

Sur les côtes orientales d'Afrique, depuis le cap Delgado jusqu'au cap Guardafui, dans une étendue de plus de trois cents lieues, habitent de nombreux tribus arabes. Actifs entrepreneurs, d'une rare capacité pour le commerce et d'une rapidité proverbiale, ces descendants d'Israël vont et viennent sans cesse dans l'intérieur de l'Afrique, où ils exploitent les pauvres Nègres.

Pour faire ces lointains voyages, ils organisent des caravanes plus ou moins nombreuses. A leur tête ils mettent quelques-uns des leurs, hommes éprouvés, armés jusqu'aux dents et investis du droit de vie et de mort.

En guise de bêtes de somme, ils prennent des nègres esclaves, qui servent tout à la fois de porteurs et de guides.

Les marchandises consistent, le plus ordinairement, en étoffes de différents genres et de différentes couleurs, en cotonnades, en fil d'archal, en verroteries et autres menus objets dont les Nègres sont curieux.

La cargaison, répartie en ballots de poids à peu près égaux, est placée sur les épaules et sur la tête des porteurs, dont les uns sont chargés des provisions de bouche et des objets de campement.

En avant, marche le guide, *Kwangoxi*, son sac sur l'épaule, son pavillon à la main son cornet de fer-blanc au côté. Ainsi organisés, ces hardis trafiquants ne craignent pas de s'avancer dans l'intérieur de la grande terre.

Là, ils échangent leurs marchandises contre les productions du pays: aromates, ambre gris, ivoire, et surtout esclaves de tout âge et de tout sexe.

La marchandise humaine est traitée comme nous avons vu dans le chapitre précédent. Les tribus noires, qui connaissent l'avidité des Arabes pour les esclaves, se font la guerre afin de s'en procurer et de les vendre au passage des caravanes. Excitées par l'appât du gain, et souvent fomentées par des traitants étrangers, ces guerres fratricides sont sans pitié.

Outre nos missionnaires catholiques, les voyageurs anglais, bien que protestants, mais que nous a mons à citer à cause de leur exactitude, ne peuvent contenir ni leur douleur ni leur indignation, lorsqu'ils parlent des atrocités et des ravages, accompagnement inévitable de ce vaste commerce de chair humaine. Entre tous les noms encore parler le docteur Livingstone.

"Pendant notre séjour sur les rives du Nyassa, nous avons pu constater que la traite s'y faisait avec une effroyable activité. Nous tenons du colonel Riggby, constable anglais et chargé d'affaires de Sa Majesté britannique, à Zanzibar, qu'il passe à la douane de cette ville, venant de la seule région du Nyassa, dix-neuf mille esclaves par an."

Ce chiffre, bien entendu, ne comprend pas les esclaves expédiés dans les rades portugaises.

"Et qu'on ne se figure pas que ce chiffre de dix-neuf mille représente toutes les infortunes, que cause cet envoi annuel au marché de Zanzibar."

"Les captifs qu'on arrache du pays, ne forment qu'une légère fraction des victimes de la traite. Nous n'avons pu nous faire une idée de ce commerce, atroce, qu'en le voyant à la source."

"Pour quelques centaines d'individus qui procurent une de ces chasses, des milliers d'hommes sont tués, ou meurent de leurs blessures, tandis que les autres, mis en fuite expient de faim et de misère."

"D'autres milliers périssent dans les guerres civiles ou de voisinage, tués, qu'on ne l'oublie pas, par les demandes des acheteurs d'esclaves."

"Les nombreux squelettes que nous avons trouvés dans les bois ou parmi les rochers, près des étangs, le long des chemins qui conduisent aux villages déserts, attestent l'effroyable quantité d'existences sacrifiées par ce trafic maudit."

"D'après ce que nous avons vu de nos propres yeux, nous avons la ferme conviction, et jamais opinion ne fut plus consciencieuse, que chaque esclave ne représente pas le cinquième des victimes de la traite."

"Les serviteurs d'une petite bonrgade, située en pied du Morambala, avaient été réduits à la dernière misère, par le fameux Mariano, le grand pourvoyeur des traitants portugais. On voyait les femmes chercher des insectes, des racines, des fruits sauvages tout ce qui pouvait être mangé, afin de traîner, s'il était possible, leur triste existence jusqu'à la moisson prochaine."

"Tous les jours nous rencontrons des cadavres flottants sur la rivière, et chaque matin on allait enlever des roues de notre vapeur, ceux que les palettes avaient retenue pendant la nuit."

"Cet immense ravage brisait le cœur. Les rives du lac, autrefois si peuplées, étaient désertes, les villages brûlés. Un silence de mort avait succédé au bruit des yeux des bourgeois, ou la foule industrielle nous avait vendus les produits de son travail."

"Des spectres effrayants, dont la taille laissait pourtant entrevoir la jeunesse, filles et garçons, les yeux éteints, rompaient à l'ombre de casques désertés; quelques jours encore, et tués par la faim, ils augmentaient le nombre des victimes de la traite."

"Notre expédition est la première, nous le croyons du moins, qui ait vu la traite au lieu même de son origine; et l'ait suivie dans toute ses phases: voilà pourquoi nous avons décrit en détail les diverses pratiques de cet odieux négoce."

[A continuer.]

L'histoire des Trois-Rivières.

(Année 1645.)

(Suite.)

Sommaire.—Abandon presque total du fort Richelieu. Prêtres deservant les Trois-Rivières. Préparatifs d'hiver. M. de Chavigny; ses terres. Fermiers et domestiques des Jésuites aux Trois-Rivières. Le Père de Noue va au fort Richelieu.

Dans l'automne de 1645 le fort "Richelieu fut presque abandonné, savoir, à la réserve de huit ou dix soldats. Nos PP. Deudemare et Joseph Dupéron, en revinrent sur la fin de septembre, et personne n'alla à leur place pour y demeurer. Mons. de Sennetière (1) qui commandait s'en retourna en France. (2) Les missionnaires

(1) Sennetière, d'après la Mère de l'Incarnation, *Lettres Mères*, p. 394.
(2) "Journal des J." p. 5.

des Trois-Rivières se chargeaient de visiter la place durant l'hiver pour le bien spirituel de la petite garnison.

Les notes qui suivent complètent nos renseignements sur cette année.

Le P. Joseph Dupéron était aux Trois-Rivières, les 12 octobre, 17 novembre et 22 décembre, selon le registre.

Vers la fin d'octobre, on fit les préparatifs pour passer l'hiver. "Le Père Bateau lut miss supérieure aux Trois-Rivières. Avec le P. de Noue, le Père P. Pajart procureur des Hurons, et le Père Joseph Dupéron, et trois hommes." A Sillery, les PP. de Quen, Masse et Duillères. A Québec, les PP. Laléant, Vimont et Deudemare. Les PP. LeJeune et Jogues sont destinés à hiverner à Montréal.

"Sur la fin du mois d'octobre, le P. Le Jeune et le P. Bateau s'en retournant de Québec pour les Trois-Rivières et Montréal (Bumariérot en chemin un nommé Nop-

(1) Le Père Bateau pour les Trois-Rivières, et le P. Le Jeune pour Montréal.

ce avec la fille d'un nommé Piscar qui était pour lors chez M. de Chavigny, et puis demeurèrent chez M. de la Poterie. M. de Chavigny se ressentit de ce changement et s'en prenait au P. Le Jeune; mais il parut depuis que M. de Chavigny avait tort de se plaindre du P. Le Jeune. (4)"

(4) "Journal des J." p. 11.

Un mot du seigneur de Sillery: "Le 25 octobre, le gouverneur-général, allé à l'île aux Oies, laissa M. de Chavigny à Québec pour y commander en son absence."

Vers le mois de janvier suivant, comme M. de Chavigny s'en retournait de Québec à Sillery avec son domestique, l'un et l'autre endurèrent tant de misère sur la route "à faute d'avoir assez de monde pour traîner sa traine" qu'ils prirent le lit et failirent en mourir. Dans les temps primitifs de la colonie, les gentilshommes ne différaient pas beaucoup du commun des mortels lorsqu'il s'agissait de travailler ou de voyager.

M. de Chavigny n'est pas étranger aux Trois-Rivières, quoiqu'il ne paraisse point y avoir vécu.

François de Chavigny, sieur de Bercheure, était arrivé en Canada un peu avant madame de la Peltrie, sa parente. Il avait épousé, vers 1640, Éléonore de Grandmaison. Sa résidence était à Sillery où il possédait des terres. L'une des trois concessions qu'il obtint était délimitée comme suit: "Une demie lieue de terre en large à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, au-dessus et au-dessous de Québec, à commencer depuis les Trois-Rivières seulement jusqu'à l'embouchure du dit fleuve, sur trois lieues de profondeur en avant dans les terres, soit du côté de Québec, soit à l'autre rive du fleuve, ainsi que le sieur de Champigny le désignera." On voit qu'il y avait de la marge pour le choix de cette terre d'une demie lieue de front, entre les Trois-Rivières et l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

L'acte porte: "fera le dit sieur de Chavigny passer jusques à quatre hommes de travail au moins pour commencer le défrichement, outre sa femme (Éléonore de Grandmaison, nommée en tête de l'acte) et sa servante, ensemble les biens et les provisions pour la subsistance d'iceux durant trois années, qui lui seront passés et portés gratuitement jusqu'à Québec." (5) Ces pre-

(5) "Doc. de la Lenure Seign." p. 375-78.

miers actes de seigneuries seront toujours intéressants à consulter.

Sur la fin d'octobre 1645, on rencontre la note suivante dans le *Journal des Jésuites*.

"Aux Trois-Rivières il y avait deux fermiers tenant nos terres par *modus vivendi*; ils n'y venaient qu'à demi, travaillant ailleurs pour eux. On mit en délibération si on reprendrait les terres pour les gouverner, et il fut dit que oui. Les fermiers y consentirent volontiers, et dans l'impossibilité de trouver des hommes pour nous, comme on voulut les porter à les reprendre, ils n'y voulurent point entendre; on fut donc contraint de faire les terres nous-mêmes." Et plus loin: "Le 12 novembre arriva (à Québec) Pierre Gonthier des Trois-Rivières que Robert Hache était allé quérir dans un canot pour faire ici la cuisine à la place de nos Frères qui y avaient trop de peine; on envoya pour soulager nos Pères à sa place Mathieu

Chourel qui demeurait ici..... Les trois hommes qui étaient aux Trois-Rivières gagnaient cent livres. L'un se nommait Chrestiennot l'autre Mathieu Chourel et le troisième Antoine Desrosiers."

Mathieu Chourel se maria et s'établit à Beauport vers 1600. Chrestiennot était un mauvais sujet dont la fin nous sera racontée en temps et lieu. Antoine Desrosiers fonda une honorable famille dans le district des Trois-Rivières; nous en parlerons.

Robert Hache est l'un des employés des Jésuites qui ont demeuré le plus longtemps aux Trois-Rivières dans les premières années de ce poste. Il parait être resté à Québec depuis l'automne de 1645 jusqu'à l'automne de 1646 où il s'embarqua pour la France. Il revint au Canada. (6)

(6) "Journal des J." p. 25, 43, 47, 68, 205.

"Le Père de Noue partit des Trois-Rivières le dimanche devant Noël (le 19 déc.) pour aller à Richelieu le faire gagner le Jubilé; il y demeura douze jours et rapporta qu'il y avait quelque espèce de nécessité qu'on y retournât pour empêcher bien du désordre et de la broïlerie." (7)

(7) "Journal des J." p. 23.

Nous verrons bientôt que le digne religieux entreprit de retourner à cette mission et qu'il trouva la mort en chemin.

[A continuer.]

On lit dans le *Vaterland* de Vienne du 8 novembre:

Le Pape et la diplomatie.

La nouvelle que l'Angleterre aurait l'intention de rappeler l'agent diplomatique qu'elle entretient auprès du Pape Pie IX a eu naturellement pour effet de combler de joie la *New free Press*, ainsi que tout le clan de ses satellites libéraux. Cette nouvelle pourrait ne pas se confirmer, il n'importe, le seul bruit qui eût couru lui a suffi pour motiver un plat article dirigé contre le chef vénérable de la catholicité, et pour se lancer dans toutes sortes de conjectures fantaisistes. D'après elle, avec l'isolement politique de la Papauté, commençait l'agonie lente mais certaine de sa grandeur et de sa puissance morale; l'Allemagne, vraisemblablement aussi l'Autriche se ralliant enfin au commun programme, veut briser tout lien spirituel avec Rome: le Pape ne sera plus bientôt qu'un inoffensif anachorète.

Et attendant la nouvelle en question ne s'est pas confirmée. Le serait-elle que l'on aurait encore auprès du Saint-Siège les ambassadeurs d'Autriche, de France, de Belgique, de Bavière, de Portugal, du Brésil, de San Salvador, dans l'Amérique du Sud. La Russie a rappelé son ambassadeur M. de Meyendorff, à la suite des précédents peu courtois de ce dernier en 1868, et dénoncé son concordat, afin d'être moins gêné dans ses procédés somnambules à l'égard des catholiques de Pologne. Bismarck suivit cet exemple quand Pie IX, après le rappel du très suspect comte d'Arnim, eut congédié le cardinal Hohenlohe, ce prélat qui, de connivence avec son frère, joue un rôle si étrange dans la politique de Bismarck. Au lieu et place du cardinal, on vit arriver le lieutenant *Stumm*, mais ce haut personnage quitta bientôt Rome pour aller prendre part à l'expédition des Russes contre Khiva. En 1872, la Hollande rappela également son ambassadeur, pour se conformer à une décision libérale de la Chambre.

C'est ici le lieu de rappeler que les cardinaux ne peuvent jamais accepter charge d'ambassadeurs à Rome, s'ils ont été, au préalable, agréés comme tels par Sa Sainteté. C'est pour cette raison que l'on vit le cardinal Guillaume d'Estouteville décliner les offres de Charles VII de France, et le cardinal Nicolas celles de Frédéric III qui voulaient envoyer ces deux prélats à Rome avec le titre d'ambassadeurs.

Pour revenir à ces bruits de rappel du corps diplomatique, les derniers ambassadeurs, après tout, peuvent bien quitter Rome: que l'Autriche même, déferant aux vœux du parti national allemand, que la France, sous la pression de Bismarck, rappellent leurs ambassadeurs, comme cette dernière a déjà retiré l'*Orénoque* de Civita-Vecchia, le Pape et l'Eglise n'en existeront pas moins. Sous plus d'un rapport même, Pie IX ne pourrait que se féliciter si ces diplomates tels que d'Arnim, Minto, Migliorini, Ponce, Grammont, La Valette, le *lieutenant prussien*, ne venaient jamais plus à Rome jouer leur rôle à double face et pratiquer leurs intrigues déloyales.

Les Papes, martyrs aux temps des empereurs païns, ou exilés comme Grégoire II, Pie VI et Pie VII, n'avaient pas de diplomates pour de leur personne; mais ils avaient pour eux l'Eglise catholique et Dieu aussi triomphèrent-ils de leurs ennemis. Ce ne sont pas les ambassadeurs, ni ceux qui les envoient, qui dirigent cette diplomatie d'ordre supérieur qui, à travers les orages et les persécutions, a toujours assuré la victoire à la papauté et à l'Eglise et conduit les persécuteurs à leur perte. C'est là une vérité historique suffisamment mise en évidence par la fin tragique des empereurs Frédéric I, Napoléon Ier et Napoléon III. Il est réservé à Bismarck, dans quelques années, de faire briller cette vérité d'un éclat bien plus fier encore.

Le Pape Pie IX, et avec lui l'Eglise catholique romaine, bien différents en cela de ceux qui cherchent leur salut dans le moderne Etat libéral, ne sauraient donc éprouver aucune crainte, toutes les puissances de l'Europe en arrivant-elles à retirer leurs ambassadeurs de Rome, il leur restera quelque chose de supérieur à tout ce qui finalement aura raison de tout, la protection divine, et la parole infaillible que l'enfer ne prévaudra pas contre l'Eglise.

Mais les puissances libérales redoutent la grandeur morale de la papauté. Plus elles s'efforcent de créer la solitude autour du Pape, plus leur terreur augmente de voir les peuples catholiques s'empressez de parer à cet isolement, en voyant à Rome leurs ambassadeurs à eux, sous forme d'innombrables députations.

Les puissances européennes, au surplus ont toutes sortes de motifs de n'être pas rassurées. Une fois le dernier ambassadeur parti de Rome, leur rupture avec l'ancienne Europe, l'Europe chrétienne, l'Europe légitime sera un fait accompli, et la révolution pourra célébrer sa reconnaissance officielle. Jadis, l'Europe monarchiste avait un commun patrimoine de lois morales et religieuses; un principe organique fondamental, partout identique, lui assurait l'unité politique en même temps que la suprématie sur les autres parties du monde; le Pape était le gardien reconnu de cet ordre moral et religieux.

Le dernier ambassadeur quittant Rome marquera la rupture avec ces traditions, et pour les puissances de l'Europe commença une ère nouvelle, l'ère révolutionnaire; libre à elles de s'y engager. Mais il est un fait certain, c'est que, sur le terrain des *immortels principes*, les peuples de l'Europe doivent fatalement s'entre-dévoiler. Déjà ils sont en armes, et attendent que le moment de se précipiter les uns sur les autres. Il n'y aura de victorieux, finalement que le Pape et l'Eglise catholique qui, sur les ruines précoques d'un monde égaré de choses, inaugureront une nouvelle ère chrétienne, comme ils firent à sixième siècle, au temps de la chute de l'empire romain d'Ocident.

Le dernier diplomate peut donc se retirer de la Ville éternelle, les journaux révolutionnaires s'abandonner à la joie en songeant au *solidaire Rome*, le Pape et l'Eglise n'approuvent aucune crainte. La révolution ne saurait enlever au Pape son *peuple de fidèles*; ce n'est qu'avec les princes de la terre qu'elle fait des *solidaires*, de véritables *solidaires*, ceux-là abandonnés de tous.

On lit dans l'*Univers*:

Nous avons publié dernièrement l'adresse au Saint-Père par les évêques réunis à Ravenne pour les fêtes centenaires de saint Apollinaire. Aujourd'hui, l'*Osservatore romano* nous apporte, la réponse du Saint-Père, et nous nous exprimons d'en donner la traduction:

PIE IX, PAPE
Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu au commencement du mois dernier la lettre par laquelle, touché d'une joie spirituelle à cause des pieux devotions et des vœux que vous avez accomplis auprès des cendres de saint Apollinaire, évêque et martyr, au siège glorieux de son sacerdoce, vous avez eu remplir également un devoir propre de votre charge en Nous exprimant vos sentiments du sincère et ardente affection pour Nous. Ayant lu ce que vous avez écrit à cette occasion, Nous en avons tiré une grande consolation; car, voyant avec quel zèle vous avez pris soin de manifester votre foi en l'illustre propagateur de la foi en Emilie, au jour de sa fête séculaire, Nous avons remarqué, en même temps, comment vous aviez eu à cœur de saisir cette pieuse occasion, afin d'en recueillir des fruits plus abondants pour vos âmes. En effet, vous en avez pris sujet de vous exciter, par l'exemple du très vaillant martyr du Christ, à fortifier votre cœur au milieu des ardeurs de la guerre déclenchée en ce moment contre l'Eglise et à resserrer par un nœud plus étroit les liens d'affection qui vous unissent entre vous, afin de rendre aussi de plus en plus étroite l'union qui vous rattaché à ce Saint-Siège, lequel a été institué divinement pour être le fondement de l'Eglise, le magistré infaillible de la vérité et le centre de l'unité catholique.

Nous vous félicitons, vénérables frères, de cette grande piété qui brille en vous pour l'édification du peuple chrétien, et nous ne doutons pas que plus illustre est l'exemple de vertu que vous avez voulu honorer et plus grande est l'ardeur avec laquelle vous avez imploré l'assistance du très saint martyr, plus grand les secours qui vous seront donnés par Dieu, afin que vous montriez un courage égal au rude combat de ce temps, que vous remplissiez avec vaillance et fidélité votre saint ministère.

En implorant instamment pour cette grâce de la clémence divine, Nous vous embrassons tous dans la grande affection de Notre cœur. Comme gage de cette affection et en présage de toute vraie prospérité Nous accordons dans le Saigneur et du fond du cœur la bénédiction apostolique à vous, vénérables frères, à nos autres chers fils et aux vénérables frères qui se sont as-

sociés aux pèux... vous, ainsi qu'aux troupeaux dont la garde est confiée à la foi de chacun de vous.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières est en vente chez M. H. R. Dufresne.

LES TROIS-RIVIERES

JEUDI 10 DECEMBRE

Québec, 5 Décembre 1874.

Carrière publiée par le Journal.

Je vous écris à la hâte, un court résumé de la séance de vendredi qui mériterait cependant des commentaires plus longs dans quelques jours.

La chambre n'a réagi que quelques instants dans l'après-midi. M. Joly avait demandé l'ajournement, pour que l'hon. M. Chapleau qui venait d'arriver à Québec, put lui aussi donner ses explications.

A sept heures et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

L'adresse n'a été proposée par le Dr. Larocque qui a fait un assez bon discours. Le Dr. Camaron qui l'a secondée, a fait une bonne impression sur la chambre.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

Après l'heure et demie, la séance fut reprise. Il y avait toute extraordinaire dans les galeries. Je n'ai entendu qu'une partie du discours de l'ex-solliciteur général.

remarques démocratiques du député de St. Maurice. L'hon. M. Trudel a certainement été un des meilleurs argumentateurs de la question légale et constitutionnelle.

Les hon. MM. Bellefleur, David et Oudet ont continué le débat. Je n'ai pas le temps de vous analyser leurs discours.

L'opposition, si elle présente un vote de non-confiance, le fera porter sur le fait que le nouveau ministère aurait dû prendre des précédés lé aux pour faire résilier la vente.

Si le vote réussissait, je suis sûr que le nouveau cabinet qui serait formé serait en peine de sa nouvelle position.

Québec, 7 Décembre 1874.

Je continue le résumé de la séance de vendredi soir et je reviens sur quelques points oubliés.

L'hon. M. Trudel, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

L'hon. M. Bellefleur, dans son discours, a déclaré qu'un millionnaire de Montréal, homme d'affaire des plus intègres, dont la réputation est au-dessus de l'ombre même d'un soupçon, parfaitement indépendant du gouvernement, lui avait dit que la terre du gouvernement ne valait pas celle de Leduc.

Nouvelles d'Europe.

L'Assemblée française à Versailles est fort divisée entre les différents partis politiques. Il est rumored que M. Mahon va dissoudre le cabinet actuel et le remplacer par un cabinet de coalition.

La conduite de Garibaldi dans la campagne franco-prussienne a été l'objet d'une enquête de la part des autorités militaires françaises. Le rapport vient d'être publié et accuse Garibaldi d'avoir négligé son commandement sans permission ni prétexte et déclare que si un général français avait agi de la sorte, il aurait dû passer par un conseil de guerre.

Serrano doit attaquer ces jours-ci toutes les ligues carlistes, avec une prétendue puissante armée. Le télégraphe annonce beaucoup plus de plans formés que d'actions définitives relativement aux affaires d'Espagne; nous n'avons qu'à attendre d'autres détails.

Nous publions ci-dessous une décision qui intéresse tous les conseils municipaux et servira à les mettre en garde contre les ventes trop hâtives de propriétés, pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Le 10 mars 1873 le secrétaire Trésorier du comté de Nicolet ajoutant à l'enclume un lot de terre appartenant à M. Etienne Beauchemin, commandant de St. Jacques pour taxes municipales.

Je désire beaucoup que nous puissions accéder à la demande de la députation; M. Robertson partageait aussi mon opinion, nous insistâmes dans ce sens auprès de nos collègues; ceux-ci parurent aussi partager notre sentiment, et spécialement l'hon. Premier; mais ils désirèrent, auparavant de donner une réponse définitive, qu'ils désiraient consulter nos amis de Montréal. Je reçus alors instruction d'informer la députation que le gouvernement était prêt de prendre leur demande en favorable considération, mais qu'il désirait considérer la question avant de donner une réponse finale.

La question de la disposition de la propriété en faveur de l'Hôpital, a été dans la suite le sujet de plusieurs conversations entre l'hon. Premier et moi-même. Les premières difficultés qui s'élevèrent entre nous furent au sujet des croyances religieuses, alléguant d'une part qu'il était injuste de donner toute une propriété à une institution protestante sans aucun équivalent pour les catholiques, et à l'égalité pour les résidents avoisinants la propriété s'obtenaient fortement à l'établissement d'un hôpital d'une nature aussi dangereuse et contagieuse, et que la population de cet endroit promettait de devenir considérable en peu de temps.

Quelques temps après, je reçus une lettre de M. Hart, et je crois aussi de M. Brydges, pressant le gouvernement d'en venir à une décision sur ce qui avait fait le sujet de leur entrevue quelques jours auparavant; et j'eus aussi quelques conversations avec M. Hart et M. Judah dans le cours du mois d'avril, pendant que je me trouvais à Montréal.

La première fois ensuite que mon attention a été attirée sur cette question, en fut le 24 juin, lors que je reçus une lettre de M. Quimet en date du 23 juin.

Il était alors à Montréal avec tous mes collègues je pense, excepté toutefois M. Robertson qui était parti pour l'Europe. La dernière partie de cette lettre ayant rapport à l'affaire du terrain, se lit comme suit:

Mon cher Irvine, J'ai visité votre terrain des Tanneries, celui que M. de l'Hôpital nous ont demandé pour ériger un hôpital des piéces. Je trouve qu'il est impossible d'y mettre un hôpital, car sa forme est en plein monde. Il y a au pied du terrain tout le village St. Henri; de chaque côté du terrain il y a des maisons qui, nécessairement habitées comme elles sont, s'opposeraient à un semblable voisinage. On nous propose de faire un échange de ce terrain, qui n'a que vingt arpents pour un autre qui se trouve à un demi mille plus loin dans une belle position. On nous donne quarante arpents pour nos vingt. J'ai visité ce terrain; je le trouve superbe, et il aura avantage de valeur que le nôtre. Si nous faisons l'échange nous pouvons donner à l'hôpital anglais 10 ou 12 arpents à une autre institution, une même quantité de terrain, ainsi, nous pouvons satisfaire deux institutions au lieu d'une. Archambault et Chapleau sont en faveur de l'échange, et je vous prie de lui laisser savoir, par un télégramme, demain, si vous y avez aucune objection. Si vous n'objetez pas, je ferai un rapport en conséquence.

Je n'ai eu aucune objection à cet arrangement, prenant les faits mentionnés quant à la valeur de la propriété par l'hon. Premier, comme étant corrects, et pourvu néanmoins que les syndics de l'Hôpital souscrivent la nouvelle propriété convenable pour le fait qu'ils se proposent. J'écrivis en conséquence à M. Quimet le 24 juin, mandant de s'assurer si les syndics de l'Hôpital seraient satisfaits de l'arrangement proposé, et l'avertissant que s'il agissait sans leur consentement, ils en prendraient occasion pour en faire un sujet de grief contre le gouvernement; et en même temps je lui dis que j'avais prié M. Hart de le voir à ce propos. Le même jour, 24 juin j'écrivis à M. Hart la lettre suivante, afin d'éviter tout mal entendu:

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Mon cher Monsieur, M. Quimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous passiez le voir au sujet de l'Hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

L'hon. Premier m'envoya en réponse à mon télégramme, me n'est j'avais parvenue, mais le 7 juillet je reçus la dépêche suivante de M. Archambault, de l'Assemblée.

« Lettre du trois courant reçue hier soir, trop tard, car l'acte a été passé le premier courant avec le consentement de l'hon. Premier, qui était à Montréal ce jour-là; mention a été faite dans l'acte de l'ordre en Conseil du 27 juin dernier; l'acte a été enregistré, les lettres de ratification demandées, et déposé fait dans la banque de cinquante mille piastres pour garantir le terrain échangé. »

Peu de temps après, l'hon. Premier, de retour à Québec, me dit en me voyant, que les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de la transaction n'étaient d'aucune importance et qu'il était certain que lorsque les syndics de l'Hôpital verraient la propriété acquise par le gouvernement, ils ne pourraient qu'être satisfaits des avantages qu'elle offrait. Ces nouvelles me rassurèrent complètement à ce sujet. Je n'appris depuis rien qui put me faire douter que la transaction était telle qu'on me l'avait d'abord représentée, jusqu'à mon retour de Cacouna à Québec.

Le 15 juillet, je reçus une lettre de Montréal, m'informant qu'il y avait beaucoup d'excitation au sujet de l'échange de terrains, et rencontrant en même temps un ami qui me confirma la nouvelle. Dès le même jour, j'eus un entretien avec la Gazette de Montréal dans lequel il était dit très-distinctement qu'on accusait le gouvernement de mauvaise foi au sujet de la transaction. Ce jour-là, le Premier partit pour Montréal par le vapeur pour assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de la prison pour les femmes à Montréal, et je ne pus pas pendant le jour, à cause d'affaires pressantes, communiquer avec lui à ce sujet; mais je lui écrivis à Montréal par le train du soir en lui envoyant l'extrait de la Gazette que j'avais coupé, et lui disant combien il était désagréable pour moi de voir de tels avis dans des journaux amis et le priant de voir le rédacteur et de lui faire expliquer l'affaire.

Le 22 juillet, après le retour de M. Quimet à Québec, j'allai le voir et lui informai qu'il devait avoir eu une assemblée aux Tanneries le soir précédent pour discuter la question, et qu'il avait autorisé le solliciteur-général à assister à l'assemblée pour expliquer la transaction et défendre la position du gouvernement. Il m'assura de plus que le résultat de l'assemblée et les explications données avaient mis fin à toute agitation et rassuré complètement l'opinion publique; et qu'il espérait recevoir ce jour-là un télégramme qui l'informerait du résultat. Il m'assura encore que le sentiment qui avait existé à Montréal à ce sujet était fort diminué, et qu'il pensait qu'il disparaîtrait complètement après l'assemblée.

Le jour suivant, je devais me rendre à une assemblée dans le comté de Mégantic, à Maple Grove; conséquemment je fus obligé de laisser la ville ce soir-là, et je ne fus de retour que le 23 au soir. Ce ne fut donc que le lendemain au matin, le 24, que je vis dans

L'HON. M. FORTIN donne suite des explications mais ces explications n'offrent pas le même intérêt que les autres et nous les supprimons, faute d'espace.

Nouvelles.

Les exercices du Tribunal se sont terminés mardi. La parole s'éloque du Rev. P. Gérard d'été dans tous les cours des exercices, recueillie par un auditoire très nombreux, et a produit les plus beaux fruits.

Le Red. Père est reparti hier pour Montréal emportant avec lui les chaleureuses sympathies de toute la population tridavienne.

Nous apprenons avec plaisir qu'on a résolu d'établir une manufacture de fromage aux Forges l'Islet. Nous applaudissons à cette idée qui ne peut manquer de produire les plus favorables résultats.

M. A. Lépine supporte toujours avec courage le poids de la captivité. Durant les deux premiers jours de sa détention, il portait les fers, mais depuis lors, il est parfaitement libre dans sa cellule et dans une autre pièce voisine, et beaucoup mieux traité, grâce à ses amis.

Encore un sautoir! la liste en est déjà longue pourtant. Le malheureux qui ne voulait plus vivre, est un nommé Stewart Lindsay, employé, autrefois, au Bureau des Terres à Winnipeg.

La coqueluche s'évit avec tant de vigueur parmi les enfants, à Waterloo, province de Québec, que l'on a été obligé de fermer les écoles.

Les fèvres scarlatines et la diphtérie exercent de grands ravages à St. Lin. Le nombre des victimes de chaque jour, surtout les enfants, est considérable.

On télégraphie de Washington, en date du 1er à propos de l'établissement du nouveau système de franchise des journaux adopté à la dernière session du Congrès.

Des commissaires ont été chargés par le directeur-général des postes de préparer des instructions explicatives à l'égard du nouveau système d'affranchissement des journaux et des publications périodiques qui doit entrer en vigueur le 1er janvier.

Electricité!

Huile électrique excelsior de Thomas—Valant dix fois son poids en or.—La douleur ne peut durer quand on en fait usage—C'est la médecine la moins coûteuse qui ait jamais été faite.

Et Northrop et Lyman, Toronto, Ont. Note.—Electricité—choisie et Electricité. A vendre aux Trois-Rivières chez H. HOERNER, Pharmacien, Trois-Rivières, le 5 Nov. 1874.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'Affaire de LOUIS PRECOURT, FAILLI. Des soumissions, à tant dans la piastre, adressées au soussigné, seront reçues d'hui à Samedi prochain jusqu'à neuf heures A. M. pour l'achat du fonds de commerce et des livres de comptes du failli, suivant l'inventaire que l'on pourra voir en s'adressant au soussigné, à l'Hotel Farmer, en cette ville, et si aucun offre convenable n'est faite les livres de comptes et fonds de commerce consistant en Epicerie, Vins et Liqueurs, seront vendus par euen public, au magasin du failli, en cette cité, Rue Balcaux, le même jour à neuf heures et demie A. M.

ADOLPHE CADIEUX, Syndic. Trois-Rivières, 9 Déc. 1874. PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières, COUR DE CIRCUIT.

LE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE.

En Vacances. No. 1436 LUDGER BRUNELLE, Ecuyer, marchand de la paroisse de Gentilly, Demandeur,

STANISLAS FONTAINE, cultivateur de la dite paroisse, Défendeur.

Sur motion de P. N. Martel, Ecuyer, Procureur du Demandeur. En tant qu'il appert par le rapport de Félix Hould un des Huisiers jurés dans le dit District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la Sommation en cette cause et par l'adversité produit que le défendeur en cette cause n'a pu être trouvé dans le dit District des Trois-Rivières, il est ordonné que le dit Défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le Journal The Lumberman tous deux publiés en la Cité des Trois-Rivières de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite en action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette cause et de répondre à la dite poursuite en action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

F. X. GUILLET, Député G. C. C. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. Avis est donné par la présente qu'un dividende de quatre pour cent sur le Fond-Capital payé de cette Institution a été déclaré pour le dimanche courant et sera payable au Bureau Principal et aux succursales de la Banque samedi, le 2 janvier 1875 et après cette date, les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 Décembre prochain, ces deux jours inclus.

A VENDRE. Le Soussigné offre en vente une terre de 120 arpents dans la paroisse St. Maurice (rang St. Jean) à 60 arpents de l'Eglise dont 40 arpents en culture et le reste en bois débout.

MAISON L. F. T. BUISSON. Marchandises d'Automne. J'ai l'honneur d'informer ceux qui veulent bien encourager mon magasin, que j'ai reçu un assortiment considérable de marchandises d'automne, telles que Tweeds Canadiens, Draps de Beaver, Draps Diagonal, de Moscou, de pilot, de président, etc.

DUPONT PAPER CO. Seul Agent pour la Puisseance. Et Northrop et Lyman, Toronto, Ont. Note.—Electricité—choisie et Electricité. A vendre aux Trois-Rivières chez H. HOERNER, Pharmacien, Trois-Rivières, le 5 Nov. 1874.

Acte de Faillite de 1869. Dans l'Affaire de NARCISSE TRAHAN, marchand de la ville de Nicolet, FAILLI.

Le Soussigné recevra des soumissions jusqu'au quatorze Décembre courant, exclusivement pour l'achat à tant dans la \$, des fonds de commerce suivants appartenant à la dite faillite:

NOUVEAU-MAGASIN. Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à l'enseigne de l'Indien rue du Platou. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à son établissement avant d'aller acheter ailleurs.

MALHOT & COOKE.

AVOCATS. BUREAU—RUE DORVILLE, Trois-Rivières 25 Nov 1874. Acte de Faillite de 1869. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'Affaire de Désiré Etouard Figeon, FAILLI.

AVIS. Le Soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre signé de sa main. DNE VVE P. DUPONT, Trois-Rivières 19 Nov 1874.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT DÉPÔSITES DES TROIS-RIVIÈRES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an.

A VENDRE. Deux emplacements avec deux maisons et hangar, situés sur la rue Notre-Dame allant au Parc, situés sur St. Joseph, voisines de M. P. E. Paqueton. Pour les conditions s'adresser à M. GUILLET, Trois-Rivières, 17 sept. 1874.

A VENDRE. Un lot de terre en bois de bout situé dans le Township de Caxton numéro 11 6ème rang. S'adresser à JOS BELLEWAIRE, Chiyler, Ont.

COMPAGNIE D'ASSURANCE de Stadacona. CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. INCORPORÉE PAR ACTE DE PARLEMENT DE LA PUISSEANCE DU CANADA, 27 Vie, Cap. 50. Capital Autorisé: - \$5,000,000. PARTS: \$100 CHACUNE.

Table with 3 columns: Nom de la Compagnie, Primes reçues pendant l'année, Pertes payées pendant l'année. Rows include Agricultural Mutual, British America, Commercial Union, etc.

Si nous prenons les quatre compagnies qui ont fait les plus grandes affaires savoir: la Liverpool, London and Globe, North British, Royal et Western, le surplus est à l'essus de 50 p. c.

Acte de Faillite de 1869. COUR SUPÉRIEURE. Dans l'Affaire de TREFFLE LACROIX, FAILLI.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette cour un acte de composition et de charge exécutoire, par lequel le soussigné s'engage à payer les créanciers de la dite faillite, à raison de la somme de \$1,000,000.

A l'Enseigne de la Cotte d'Armes du Pape. No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. MM. COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE EN GROS ET EN DETAIL. Montréal 21 Octobre, 1874.

LA CIE. DE PIANOS FORTE DE BOSTON & NEW-YORK, No. 430 & 432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. SPACIEUSE SALLE DE PIANOS. Assortiment Complet à ce magasin. PIANOS, ORGUES, HARMONIUMS, VIEUX PIANOS EN ECHANGE. AGENTS POUR LES CÉLÈBRES MANUFACTURES SUIVANTES: Albert Weber, Pianos, New-York; Hallet, Davis & Co., Pianos, Boston; C. D. Pense & Co., do do; Hy. F. Miller & Co., do do; J. & C. Fischer, do do; Geo. Wood's Organs, do do. THOS. A. HAINES, Gérant. Montréal, 22 oct. 1874.

La Rue Ville. Vis-à-vis le Grand Séminaire des Trois-Rivières. RUE CHAMPLAIN, RUE ST ALFRED, RUE ST THOMAS, RUE ST JULIE, RUE DES CHAMPS. GO LOTS A VENDRE. Assise une Terre dans la Paroisse Mont-Carmel, rang St. Félix, de 4 arpents de front sur 30 de profondeur, 30 arpents en culture avec maison, grange et dépendances, à 3/4 lieues de la cité des Trois-Rivières.

LA "CITOYENNE" Compagnie d'Assurance du Canada (SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS) Bureau Central: 176 RUE ST. JACQUES MONTREAL.

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS 1000 DOZ. DE CHAPEAUX, HAUTE NOUVEAUTE DERNIER GOUT EN FEUTRE, LAINE, TOILE, PAILLE, CASTOR (Soie), SATIN, GLISSE, LEGHORN, &c.

HENRY M. BALGER. Trois-Rivieres, 19 avril 1874. Avis: Le Soussigné fera application à la prochaine session au Parlement Provincial de Québec...

MACHINES AMÉLIORÉES. Grande économie de temps, de main d'œuvre et de dépenses. Rendement meilleur. Le prix des semences avec les frais de transport...

THOMAS BOURNIVAL. MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

MAGASIN DE PROVISIONS. LA Maison LACROIX & Frères annonce au Public les Trifurcés et aux Campagnes du District qu'elle vient de recevoir ses marchandises d'automne...

Adresses d'Affaires. ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1873. TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avs. Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

Dr. PAGE, Rue du Platou, Trois-Rivieres, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Méodiums, Orgues et autres instruments de musique.

GEORGES BALGER. IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT COIN DES RUES NOTRE-DAME & ALEXANDRE Trois-Rivieres, 5 Novembre 1873.

Lajoie & Frère. MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, Rue Notre-Dame. Trois-Rivieres, 24 février 1873.

Grandes Vente de Lots à Bâti. Le Régime des Trois-Rivieres offre en vente quatre vingts lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire.

A VENDRE. Une magnifique terre située dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel dans le rang St. Louis. Cette terre contient 70 arpents environ, dont 30 arpents en culture avec maison, hangar, etc.

LOR & DUPRESNE. MARCHANDS-TAILLEURS. LES soussignés remercient le public en général de l'encouragement qu'ils ont reçu et ils espèrent par leur constante attention mériter encore leur bienveillant patronage.

LOR & DUPRESNE. Trois Rivieres, 19 mai 1874. Avis: Le Soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 barils de bois de pins et de cèdre, en lots à satisfaire les acheteurs.

PHI. GRAVEL. MARCHAND-TAILLEUR. RUE NOTRE-DAME, Porte voisine de V. Guillet, ter. N.P. Le soussigné remercie le public en général du libéral encouragement qu'il a reçu et espère par le plus d'attention qu'il portera à servir ses pratiques mériter encore le même patronage qu'on a bien voulu l'honorer depuis plus de 25 ans.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents avis notifiés que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le dit district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées.

A VENDRE. Hareng Labrador No 1 Morue en Quart et en draft, 200 Quintaux Morue Sèche, Saumon, Truite, Marquereau, huile, etc.

IMPORTATION NOUVELLE. FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. (Ancien Magasin de Thomas Fortin). Porte voisine du Magasin de M. John McDougall. (Près du Marché).

BUREAU DE POSTE DES TROIS RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Ét. A commencer du 1er Mai, 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se feront à ce bureau comme suit:

ARRIVÉE. 1 Malle pour Montréal, Québec, Sherbrooke, etc. quotidienne..... 8 00 A. M. 2 Malle pour les Townships de l'Est, Haut Canada, États-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc. par chemin de fer quotidienne..... 2 P. M.

DEPARTEMENT DES DOUANES. OTTAWA, 16 mai 1873. Exempte autorisée sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 10 par cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES. H. BELIVEAU. IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERRONNERIES, ENSEIGNE DE L'ÉGOÛNE ET DU CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St. Paul—Montréal.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE. ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE. Rue Notre-Dame—MONTREAL. No. 449.

J. C. PARISEAU. Tout le clientèle toujours croissant est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivieres et des environs à venir visiter son Établissement au No. 449 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST).

FÉLIX CRAMER. GRAVEUR ET DESSINATEUR SUR BOIS ET MÉTAL. 626, Rue Craig, (près de la Rue St. George). Toutes sortes de gravures sur bois ou sur métal, ainsi qu'en couleurs, faites dans un style supérieur et à des prix très modérés.

OCT. GIRARD. Manufacturier de Garnitures de Cercueil. Oculaire et Argenteur. Une attention toute spéciale sera donnée à la dorure et à la remise en couleur de toute espèce de Bijouterie Rue Notre-Dame.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1140 Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 614 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

MAGASIN DE CHAPEAUX. RUE DES FORGES, Près du Marché. UN grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Toile, etc. Les meilleures fabrications de Paris et de Londres.

PARLEMENT FÉDÉRAL. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents avis notifiés que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette de Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais, et dans un journal français publiés dans le district concerné.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE Meubles réparés à l'ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois Rivieres, Mai 1874.—r.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carrés et sciés, consistant en bois carrés de pin rouge, pin blanc et d'épave, en bois sciés de pin, d'épave et de chêne de toutes dimensions et qualités, ainsi qu'un pavé et d'épaisseur en mont. Bardeaux, Lattes, Moulures, Cèdres, Plinthes, Portes et chassis, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc.

FABRICANTS DE CERCEUILS ET ENTREPRENEURS DE PO-MPE FUNÈBRE. Coins des rues St. Philippe et St. Roch. Trois-Rivieres, 18 déc. Octave Girard et François Larivière.

AVIS. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 5 Nov. 1874. Il est donné avis que conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour un bill privé doit être présentée, le 6 avant le 17 Décembre prochain.

Le Journal des Trois-Rivieres. Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Lockeroff, les Trois-Rivieres. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivieres paraît tous LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six 1.25 Pour les États-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance.